



13, chemin des Bosses - Orouët - 85160 SAINT JEAN DE MONTS - FRANCE
Tél. 02 51 58 67 17 - E-mail : contact@la-yole.com
www.vendee-camping.eu

REMPILIR EN LETTRES CAPITALES (S.V.P.)
(Signer chacun des exemplaires sans les détacher et les retourner sous 15 jours au gestionnaire)
WHEN FILLING THE FORM PLEASE PRINT IN CAPITAL LETTERS
(Sign each form and return within 15 days)

CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT OU RÉSIDENCE MOBILE CONTRACT FOR THE HIRE OF A CAMPING PLACE OR A MOBILE HOME

Entre les soussignés, est convenue, aux conditions générales stipulées au verso, la location d'un emplacement de camping ou la location de résidence mobile pour les dates fixées et comme suit :

We, the undersigned, agree to abide by the general rules stated overleaf, concerning the hire of a camping place or a mobil-home for the stated period :

IDENTIFICATION DU PRENEUR IDENTIFICATION OF THE CAMPER

Nom (M. OU M^{me}) (Surname) Prénom (First name)

Profession (Occupation) Né(e) le / à (Date and place of birth)

Adresse (Address)

Code postal (Post code) Ville (Town) Pays (Country)

Tél. (Phone N°) E-mail

C^{ie} d'assurance et n° police responsabilité civile «campeur» (Insurance company name and policy n°)

Personnes de 13 ans et + (Adults and children from 13 years old)

Enfants de 10 à 12 ans (Children between 10 and 12 years old)

Enfants de 2 à 9 ans (Children between 2 and 9 years old)

Enfants de moins de 2 ans (Children under 2 years old)

Date de naissance enfants (Children's date of birth)

Nombre de véhicule(s) (Number vehicle's)

animal (1 max.) (Animal 1 maximum)

LOUE UN EMPLACEMENT POUR RENTING OF A SITE FOR

tente (Tent) m X m

caravane (caravan) m X m

c. pliante (trail tent) m X m

camping-car m X m

ensoleillé (sunny place)

mi-ombre, mi-soleil (Half sunny/shaded)

- **Date d'arrivée (à partir de 14 h) :**
(Date of arrival - From 2 pm)

- **Date de départ (avant 12 h) :**
(Date of departure - Before midday 12 h)

Total nuitées (total nights) :

Forfait (voir le tarif) (Charges / See the tariff) :

N° 1

N° 2

N° 3

Je déclare accepter les conditions générales de location décrites au verso et m'y conformer. Je vous transmets les 2 exemplaires remplis et signés auxquels je joins :

I hereby declare that I am aware of, and agree to all the conditions of hiring. I hand in to the office two signed and completed forms, with which I included the sum of :

..... à titre d'acompte à valoir sur mon séjour
which is a deposit for the site

+ de frais de réservation (non déductibles)
for the booking fee (not deductible from total amount)

= Total **Payé le (Paid on)**

chèque chèques vacances Internat. M. Order

visa/Eurocard-Mastercard visa/Eurocard-Mastercard

Date d'expiration Expiration date

N° N°

Cryptogramme Security Nr

Le solde de la redevance du séjour sera payable à l'arrivée.
The balance owing is to be paid on arrival.

Fait à (Done at) le (Date)

Signature du preneur
(précédée de la mention « lu et approuvé »)
Camper's signature (read and approved)

LOUE UNE RÉSIDENCE MOBILE HIRE OF MOBILE HOME

1/ Tarif cottage prestige (Tariff cottage prestige)
 1 chbre (1 room) 2 chbres (2 rooms) 3 chbres (3 rooms)

2/ Tarif cottage premium (Tariff cottage premium)
 2 chbres (2 rooms) 3 chbres/36 m² (3 rooms)
 3 chbres/40 m² (3 rooms) 4 chbres (4 rooms)

3/ Tarif cottage confort (Tariff cottage confort)
 2 chbres/31 m² (2 rooms) 2 chbres/34 m² (2 rooms) 3 chbres (3 rooms)

4/ Tarif cottage loisirs (Tariff cottage loisir)
 2 chbres (2 rooms) 3 chbres (3 rooms)

- **Date d'arrivée (à partir de 16 h) :**
(Date of arrival - From 4 pm)

- **Date de départ (avant 10 h) :**
(Date of departure - Before 10 h)

Total semaines (total weeks) :

Je déclare accepter les conditions générales de location décrites au verso et m'y conformer. Je vous transmets les 2 exemplaires remplis et signés auxquels je joins :

I hereby declare that I am aware of, and agree to all the conditions of hiring. I hand in to the office two signed and completed forms, with which I included the sum of :

..... % du montant total du séjour (% of the total amount of the stay) =

..... x semaine garantie annulation (weeks : insurance for cancellation) =

..... Frais de réservation (non déductibles) (Booking fee) =

= Total **Payé le (Paid on)**

chèque chèques vacances Internat. M. Order

visa/Eurocard-Mastercard visa/Eurocard-Mastercard

Date d'expiration Expiration date

N° N°

Cryptogramme Security Nr

Le solde de la redevance du séjour sera payée intégralement
4 semaines avant la date de l'arrivée.
The balance is due to be paid 4 weeks before your arrival.

Fait à (Done at) le (Date)

Signature du gestionnaire
Manager's signature

Signature du preneur
(précédée de la mention « lu et approuvé »)
Camper's signature (read and approved)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Toute location ne devient effective qu'avec notre accord et après paiement de l'acompte de € des frais de réservation de € et de l'assurance annulation pour la location d'une R.M. Le chèque devra être libellé au nom de S.A.R.L. "La Yole". Le solde de la redevance du séjour sera payable à l'arrivée pour un emplacement, 4 semaines avant l'arrivée pour une location de résidence mobile.

CAUTION pour toute location de résidence mobile : € pour tout dommage éventuel + € pour le nettoyage final, qui sera remboursée au moment du départ ou dans un délai d'une semaine si le départ a lieu en dehors des heures d'ouverture du bureau, après vérification de l'état des lieux. Cautions acceptées par chèques, espèces ou CB.

N'OUBLIEZ PAS QUE :

- 1° Toute location est nominative et ne peut être cédée ou sous-louée.
- 2° Toute modification entraînant une variation du montant de la redevance en + ou en - doit être signalée avant l'arrivée.
- 3° Vous DEVEZ nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée. En l'absence de message écrit, l'emplacement devient disponible 24 h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée.

ANNULLATION de location d'un emplacement, notifiée par écrit 30 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé mais pas les frais de réservation. Moins de 30 jours avant l'arrivée, les sommes versées resteront acquises au camping. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour départ anticipé quelle qu'en soit la raison.

ANNULLATION de location de résidence mobile, il vous sera retenu ou vous resterez devoir les frais de réservation et d'assurance ; à titre d'indemnité de rupture de contrat : un montant égal à 25 % du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 31 jours avant la date d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

L'annulation doit être justifiée par un événement grave survenant entre la date de la réservation et celle de l'arrivée et inconnu au moment de la réservation : maladie, accident grave, décès du preneur, son conjoint, ascendants ou descendants, licenciement économique de lui-même, ou de son conjoint, dommages atteignant sa résidence principale ou ses locaux professionnels. La garantie annulation 3€ par jour vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus indiquée.

4° Pour le bon fonctionnement de nos installations pendant les mois de juillet et août, nous ne pouvons admettre aucune personne supplémentaire non prévue au contrat.

5° Les animaux ne sont pas admis dans les mobile-homes.

6° L'acceptation de la location par le loueur est subordonnée au respect par le preneur du règlement intérieur du camping.

Nous renvoyer les 2 exemplaires du contrat remplis et signés, l'un deux vous sera réexpédié par retour signé par le gestionnaire.

Clause attributive de juridiction : les litiges seront de la compétence du Tribunal d'Instance des Sables d'Olonne.

Médiation des litiges de la consommation : medicys.fr

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INSCRIPTION ET PAIEMENT DU SÉJOUR : AVANT TOUTE INSTALLATION, les formalités complètes D'INSCRIPTION seront OBLIGATOIREMENT effectuées par le RESPONSABLE du véhicule (et/ou) du groupe ainsi que le règlement du séjour prévu.

DÉPART : il doit avoir lieu avant 10 h pour la location de résidence mobile ou 12 h pour l'emplacement et être confirmé la veille au bureau.

INVITÉS (VISITEURS OCCASIONNELS) : les visiteurs ne sont admis qu'aux heures d'ouverture du bureau. Dans tous les cas ils doivent se présenter au bureau d'accueil en arrivant pour l'autorisation d'admission. L'utilisation de la PISCINE, des TERRAINS DE JEUX et des DOUCHES leur est interdite. Ils restent sous l'entière responsabilité de leur hôtes. Une redevance par personne peut être exigée suivant tarif en vigueur.

COMPORTEMENT DES USAGERS : chacun doit veiller au bon aspect de son installation et à la propreté de son emplacement. Celui-ci sera laissé dans son état initial et nettoyé lors du départ. L'étendage du linge n'est autorisé que sur le séchoir collectif ou sur séchoir individuel placé discrètement. Il est formellement interdit à partir des arbres et des poteaux ou des tentes, des caravanes et des clôtures.

SILENCE ET BRUIT : le silence doit être total entre 22 h et 8 h (**arrêté préfectoral du 6 juin 1967**). Le camp est fermé aux véhicules de 22 h 30 à 8 h 15 (basse saison) et de 23 h à 7 h 30 (haute saison). Dans la journée, accès au camping par code.

ENFANTS : ils sont en permanence sous la responsabilité de leurs parents.

JEUX : ils sont placés sous la garde des parents qui sont pénalement et civilement responsables de leurs enfants lorsqu'ils utilisent les jeux. PISCINES : NON SURVEILLÉES. Par mesure d'hygiène et de propreté, les CHAUSSURES doivent IMPÉRATIVEMENT ÊTRE LAISSÉES À L'EXTÉRIEUR DE LA PLAGE - DOUCHE OBLIGATOIRE - pas de ballon, matelas pneumatique ni autre jouet dans les bassins.

SÉCURITÉ : les usagers gardant la responsabilité de leurs installations se doivent de prendre toutes les précautions pour la sauvegarde de leurs biens.

Incendie

Les feux de bois, de braises et mêmes les barbecues individuels au charbon sont RIGORISEUSEMENT INTERDITS (2 barbecues au gaz autorisés sur l'emplacement).

Vol

La direction n'est pas responsable des objets de valeur ou espèces laissés dans les tentes ou les caravanes. Coffres disponibles à la réception.

Maladie

Aucune personne atteinte d'une maladie contagieuse ne peut séjourner sur le terrain. La piscine et les autres bassins sont interdits à toute personne atteinte de plaies quelle qu'en soit la nature. VOUS VOUS DEVEZ D'INFORMER LE BUREAU DE TOUS LES CAS DE MALADIE, D'ACCIDENT OU D'INCIDENT.

Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances vous laissent le plus agréable souvenir.

LA DIRECTION

GENERAL CONDITIONS CONCERNING THE HIRING

The hiring only becomes effective with our agreement and after the payment of € for the deposit € for the booking fee and the cancellation insurance for the hire of a mobile home. The balance owing is to be paid on arrival for a site and 4 weeks before the date of arrival for the hire of a mobile-home.

A DEPOSIT for MOBILE-HOME of € for eventual damage + € for final cleaning will be required on arrival and reimbursed on departure or within a week if departure is out of office hours after checking the state of cleanliness. The deposit is to be paid by cash or CB.

PLEASE NOTE:

- 1° The reservation is not transferable, it is forbidden to sub-let, or transfer the right of occupation to any other person.
- 2° Any change liable to cause an alteration to the sum due must be indicated before the arrival.
- 3° You are OBLIGED to inform the management of any late arrival, in order to hold your reservation. Without any message 24 hours after the date of arrival written on the contract, the reservation will be deemed cancelled and the total amount outstanding will be required. There will be no reduction for late arrival.

CANCELLATION for hiring of a site: written notice must be received 30 days before the date of arrival when the deposit will be reimbursed less booking fee.

Under 30 days the deposit will be forfeited.

During the entire stay, under no circumstances can any money be reimbursed.

CANCELLATION for hiring of a mobile-home : Secretarial and insurance costs will be forfeited plus the 25 % deposit if written cancellation is received before 4 weeks. Within 4 weeks of the arrival date or do not arrive on the date the total amount will be forfeited.

The cancellation must be justified by a major event coming between the date of reservation and date of arrival and unknown at the time of reservation : illness serious accident, death of husband, wife, child, or parents made redundant (husband or wife), damage to the home or business.

The cancellation insurance 3€ per day will reimburse you the deposit of 25 % or the total amount of the stay.

4° For the good working of our campsite and for your comfort, during all of July and August we could not admit any extra persons that are not written in the contract.

5° Animals are not accepted in the mobile-homes.

6° When taking a site or renting a mobile-home it is deemed that the persons have read and agreed to abide by the rules of the campsite.

Please complete and sign two copies of the form, one of which will be returned to you by the management.

Clause of Jurisdiction : any possible litigation will be within the legal rights of the Magistrate's Court of Les Sables d'Olonne.

Mediation of customers disputes: medicys.fr

EXTRACTS OF THE CAMP RULES

CONDITIONS OF ENTRY: ALL ENTRIES AND PERIODS OF STAY on the campsite must BE AUTHORISED by the reception office staff. Before admission to a pitch the head of family or group must complete the office formalities.

DEPARTURE: departure must be before midday for a site and 10 am For a mobile-home, and must be notified a day in advance (even if the period of stay has been fixed beforehand) (any delay might bring about extra fees).

INVITED PEOPLE (OCCASIONAL VISITORS): visitors are admitted only during the opening hours of the office. In any case, they must present themselves at the reception, on their arrival, for the authorization of admission. They are not allowed to use the SWIMMING POOL, the PLAYGROUNDS and the SHOWERS.

They remain under the entire responsibility of their hosts. A fee could be demanded, according to the tariff in force.

CONDUCT OF CAMPERS: a reasonable standard of dress is expected.

All pitches and camping equipment should be kept clean and tidy.

Pitches should be dried on the communal lines or unobtrusively on an individual drying rack.

It is strictly forbidden to attach lines to trees posts of fences.

SILENCE AND NOISE: Silence must be observed between 10 pm and 8 am (**Law of 6th June 1967**). The gate of the campsite is closed to all vehicles from 10.30 pm to 8.15 am (low season) and 23 pm to 7.30 am (high season). Campers must avoid all noise, games or conversations which might annoy their neighbors. During the day, access to the campsite by a code.

CHILDREN: children are always under the responsibility of their parents.

Parents must keep them under their care, **take small children to, and supervise them at the toilets and showers and not allow them to play there.** They should never be left alone, especially in the swimming pools.

GAMES: parents are legally responsible for their children when they are using the play equipment. **SWIMMING POOLS : NON ATTENDED** as a hygienic and cleanliness, **SHOES** must be LEFT OUTSIDE OF THE BEACH IMPERATIVELY.

SHOWER OBLIGATORY - no ball, no air bed, no air rings, or other toys authorized in the water.

SAFETY: campers are responsible for the safety of their own possessions.

Fire

Fires and even coal barbecues are forbidden by law, 2 barbecue areas are provided. Gas barbecues are permitted.

Theft

The management is not responsible for articles and money left in the tent or caravan.

Illness

No person suffering from an infectious disease is allowed to remain on the site. Swimming pools are not to be used by anyone with a skin complaint of any kind.

THE OFFICE MUST BE INFORMED IF ANY ILLNESS OR ACCIDENT.

Such formalities are necessary to avoid any misunderstanding or confusion. We thank you for your confidence and take this opportunity to wish you the happiest of holidays.

THE MANAGEMENT